



Rappel PASS SANITAIRE

Devant la recrudescence de l'épidémie de Covid19, il paraît utile d'attirer l'attention des clubs sur un passage du PV du Comex du 20 août 2021 :

“Considérant qu’il est toutefois précisé dans le protocole relatif aux championnats régionaux et départementaux que lorsque l’installation sportive n’est pas clôturée et ne dispose pas d’entrée(s) permettant le contrôle des pass des spectateurs, dans ce cas l’accès du public à une telle installation n’est pas impérativement soumis à la présentation du pass sanitaire, mais bien évidemment les gestes barrières devront néanmoins être respectés (port du masque, distanciation physique, gel hydro alcoolique...)”

En conclusion, ce procès-verbal attire l'attention sur l'obligation de contrôle de toutes personnes (joueurs, officiels, spectateurs) pénétrant dans une enceinte sportive du moment que celui-ci est « CLOTUREE » et ceux quelques soit le nombre d'accès. Si cela est le cas (plusieurs entrées) il appartient au club recevant d'en limiter le nombre où d'assurer le contrôle des Pass sanitaires.

Nous sommes conscients des contraintes que cela vous impose, mais la sortie de cette période difficile pour tous, passe par le respect de ces règles et nous savons pouvoir compter sur votre dévouement.

La Commission Régionale de Discipline

